Baccalauréat Professionnel

Aménagements Paysagers



UFA - Unité de Formation par Apprentissage

METIERS VISES

DUREE

De 1 à 3 ans, en fonction de la formation initiale

- LIEUX
 Lycée agricole
 avenue Edouard Herriot
 à Saint-Rémy-de-Provence
- DATE DE SESSION ANNUELLE
 Septembre 2023
 Possibilité d'entrées permanentes
- CONDITIONS TARIFAIRES
 Frais connexes de 80 euros
- ACCESSIBILITE
 Référent handicap : M.Benahmed mohamed.benahmed@educagri.fr
- DELAIS D'ACCES A LA FORMATION Environ 15 jours
 Soumis à la signature du contrat d'apprentissage avec l'employeur
- CONTACT
 Secrétariat de l'UFA
 04.90.92.74.98
 ufa.st-remy@educagri.fr
- TAUX DE SATISFACTION 95 %

Chef d'équipe d'entretien des espaces verts, chef d'équipe paysagiste, jardinier paysagiste.

Avec poursuite d'études : architecte paysagiste, concepteur de parcs et jardins.

OBJECTIFS

Aménager et entretenir des espaces paysagers de taille et de fonctions très variées : jardins d'agrément, jardins nourriciers, aménagements urbains, aires et linéaires routiers, espaces récréatifs et sportifs, cimetières, friches industrielles, ripisylve, etc.

Réaliser des travaux de terrassements, mettre en place des réseaux et végétaliser.

Gérer les moyens humains et matériels, contribuer aux travaux et procéder aux ajustements techniques et logistiques.

CONTENU

Enseignements généraux	2°	1 ^{ère} et Tle	Enseignements professionnels	2°	1 ^{ère} et Tle
Français	4h	2h	Aménagement	6h	4h
Anglais	2h	2h	Biologie Ecologie	2h	3h
Histoire Géographie	2h	2h	Techniques paysagères	2h	3h
Education Socio Culturelle	2h	2h	Sciences économiques	2h	3h
Education Physique et Sportive	3h	3h	Agroéquipement	2h	2h
·			Reconnaissance des végétaux	2h	1h
Mathématiques	2h	2h	Suivi du livret professionnel d'apprentissage	1h	1h
Physique Chimie	2h	2h	Module d'Approfondissement Professionnel		1h
Informatique	1h	1h	Chantiers école et	Intégrés les enseign	
Documentation		1h	Projets pédagogiques		
Total	18 h	17h		17 h	18 h

https://lpa.st-remy.educagri.fr

UFA Saint-Rémy-de-Provence - Tel 04 90 92 74 98 - ufa.st-remy@educagri.fr - Siret 19131715500023 EPLEFPA Les Alpilles - Avenue Edouard Herriot - 13210 Saint-Rémy-de-Provence (Tel EPL : 04 90 92 03 20)

Mai Jany 2023





UFA – Unité de Formation par Apprentissage



- TAUX DE REUSSITE 88 %
- TAUX DE REUSSITE apprenti.e.s en situation de handicap
 100 %
- TAUX D'INSERTION 90 %
- REFERENTE FORMATION
 Valérie FAGNOLA
 valerie.fagnola@educagri.fr
- DIPLOMES OBTENUS
 BAC PRO Aménagements
 Paysagers (50% en contrôle continuet 50% en épreuves terminales)
 obtenu à l'issue de la terminale.
- POURSUITES D'ETUDES
 BTSA Aménagements Paysagers.
 Certificats de Spécialisation:
 Constructions Paysagères, arrosage intégré, maintenance des terrains de sport et de loisirs.
- CONDITIONS PARTICULIERES
 L'apprenti.e a un statut de salarié.e et perçoit une rémunération

L'Apprentissage permet de préparer un diplôme.

En plus, il permet d'accéder plus rapidement à un emploi.

L'Apprentissage c'est Une Formation = Un Métier

METHODES MOBILISEES

En présentiel avec un accompagnement personnalisé.

Emploi de la pédagogie de l'alternance.

Formation prenant appui sur des situations professionnelles significatives.

MODALITES D'EVALUATION

Chaque capacité fait l'objet d'évaluations construites autour de situations professionnelles. Les évaluations se déroulent tout au long de la formation. Le diplôme est acquis si l'apprenti.e a réussi l'ensemble des évaluations.

PRE-REQUIS

Etre âgé.e de 16 à 29 ans révolus, ou avoir 15 ans et justifiant avoir accompli l'année de 3ème.

Avoir un maître d'apprentissage.

Aimer le travail physique, le travail d'équipe.

Aimer travailler en extérieur.

CONDITIONS D'ADMISSION

Entrée en Seconde : Entretien sur bulletins scolaires et motivation. Avoir 15 ans révolus. Après une classe de 3 ème. Contrat d'apprentissage de 3 ans signé avec un employeur.

Entrée en Première : Entretien sur bulletins scolaires et motivation. Etre issu au minimum d'une classe de Seconde (sur conditions) ou être titulaire d'un diplôme de niveau V en rapport avec la filière (CAPA, BPA).Contrat d'apprentissage de 2 ans signé avec un employeur.

REMUNERATION

SMIC mensuel : 1 709.28 € (1 ^{er} janvier 2023)						
Rémunération la 1 ^{ère} année						
Avant 18 ans 27% du SMIC 461.51 €	De 18 à 20 ans 43% du SMIC 734.99€	21 ans à 25 ans 53% du SMIC 905.92 €				
Rémunération la 2 ^{ème} année						
Avant 18 ans 39% du SMIC 666.62 €	De 18 à 20 ans 51% du SMIC 871.73€	21 ans à 25 ans 61% du SMIC 1 042.66€				
Rémunération la 3 ^{ème} année						
Avant 18 ans 55% du SMIC 940.10 €	De 18 à 20 ans 67% du SMIC 1 145.22€	21 ans à 25 ans 78% du SMIC 1 333.24 €				
Pour les 26 ans et plus : 100% du SMIC soit 1 709.28 €						

https://lpa.st-remy.educagri.fr

UFA Saint-Rémy-de-Provence - Tel 04 90 92 74 98 - ufa.st-remy@educagri.fr - Siret 19131715500023 EPLEFPA Les Alpilles – Avenue Edouard Herriot – 13210 Saint-Rémy-de-Provence (Tel EPL : 04 90 92 03 20)

Maj Janv 202



